



**MAIRIE DE HOUX  
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 OCTOBRE 2016**

L'an 2016 et le 3 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

**Etaient présents :**

M. PICHERY Jean-François Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise,  
MM : Aoustin Franck, DUCOUROUBLE Jean-Luc, GIRARD Philippe, GRESSUS Olivier, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BRIAR Victor à M. PICHERY Jean-François, Maire, FOUQUET Jean-Luc à M. ROGER Philippe.

**Invité(s) :** Mme BEGUE ANGELIQUE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 10

**Date de la convocation :** 26/09/2016

**Date d'affichage :** 26/09/2016

**Secrétaire de séance :** M Aoustin Franck

**Ouverture de séance :** 20h

**Elargissement de chartres métropole**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :

Le conseil doit voter pour approuver l'extension du périmètre de chartres métropole (21 communes).

Toutes les communes doivent voter.

Par délibération en date du 28 juin 2016, et conformément à la procédure dérogatoire prévue à l'article 5214-26 du CGCT, Chartres métropole a approuvé les demandes d'adhésion de 21 communes qui de par leur proximité territoriale appartiennent à l'aire d'influence d l'agglomération chartraine et souhaitent faire bénéficier leurs habitants des politiques et services mis en œuvre par l'agglomération.

Il s'agit des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Leger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy, Umpeau et Vitray- en-Beauce).

Il appartient maintenant aux communes membres de Chartres Métropole et aux communes candidates à l'intégration d'approuver l'extension de périmètre qui en résulte. Conformément à l'article 5211-18 du CGCT, cette extension de périmètre doit être approuvée à la majorité qualifiée nécessaire à une création d'EPCI (2/3 des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population) et appréciée à l'échelle des 67 communes.

Considérant que l'agglomération de Chartres s'est toujours construite sur des démarches volontaires des communes, que ce périmètre est une échelle pertinente ;

Considérant que ces communes constitueront avec les communes actuelles un territoire d'un seul tenant, sans discontinuité territoriale et sans enclave.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension de périmètre de Chartres métropole par admission des communes de :

Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Leger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy, Umpeau et Vitray- en-Beauce).

**à la majorité et 1 contre**

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération  
A la majorité (pour : 11 / contre : 1 Olivier Gressus/ abstentions : 0)

La séance est levée à 20 H 30

